

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 34
Nb. de représentés : 9
Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 35/1705 :

Dénomination de l'aire couverte de Terre-Sainte au nom de Yolande GOVINDAMA

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FATIMA Sofa (par Madame Marie Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), PALIOD Marie Claude (par Madame ARAYE Héléna), TAN Willy (par Monsieur Jean François TEVANEE), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Madame Béatrice SIGISMEAU), PAPY Anne Marie (par Madame Denise HOARAU), RAYMOND Edmée (par Madame Marie Line BRINDON), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphan DIJOUX).

ABSENTS :

MM. FERDE Thérèse, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, DAFFON Amédée Albert, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 21 octobre 2024 et la convocation du Conseil Municipal a été faite le 15 octobre 2024.



Michel FONTAINE

Recours de réception en préfecture
074-219740164-20241021-35-1705-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Affaire n°35/1705 : Dénomination de l'aire couverte de Terre-Sainte au nom de Yolande GOVINDAMA.

Direction Générale des Services

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par la famille et les amis de Yolande GOVINDAMA de la possibilité d'une reconnaissance de la ville de Saint-Pierre en faveur de cette administrée par l'attribution du nom de Yolande GOVINDAMA à un équipement public de la ville.

Cette Saint-Pierroise, née et ayant grandi dans le quartier de Terre-Sainte, fille d'une famille d'agriculteurs s'est engagée pour son île, pour sa ville, en consacrant de nombreuses recherches et publications aux problématiques sociales de la Réunion.

De plus Madame GOVINDAMA a été à plusieurs reprises sollicitée par la ville de Saint-Pierre à l'occasion du salon du livre Athéna pour présenter lors des conférences, ses travaux universitaires, notamment sur la femme réunionnaise, l'esclavage, ou encore l'enfance maltraitée.

Par ailleurs, elle a exercé en qualité de Maître de conférences à l'Université René Descartes, Paris V et a pu accompagner de nombreux jeunes réunionnais dans leur parcours universitaire.

Ayant tragiquement perdu la vie le 19 octobre 2020 à l'âge de soixante-huit ans en Métropole, la Ville de Saint-Pierre a souhaité honorer sa mémoire en proposant au Conseil Municipal que l'aire couverte de Terre-Sainte, située à proximité de son lieu d'habitation porte le nom de Yolande GOVINDAMA.

Ceci exposé,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE DENOMMER l'aire couverte de Terre-Sainte au nom de Yolande GOVINDAMA.**

Une plaque commémorative sera dévoilée lors de l'inauguration de cet équipement public.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

